

LSF, vous avez dit LSF ?

Enquête sur la langue des signes

Publié le 11 avril 2017 – Mis à jour le 1 juin 2018

2005 aurait pu être l'année du triomphe. Voici dix ans, la langue des signes française (LSF) était reconnue par la loi comme langue à part entière. Une belle revanche pour la communauté sourde à qui l'enseignement de la LSF avait été interdit à l'école pendant plus d'un siècle. Pourtant aujourd'hui encore, la prise en compte de cette langue gestuelle semble pâtir en France de nombreux retards.



© Nasro

Avril 1993. Septième **Nuit des Molières**. Ce soir-là, Emmanuelle Laborit, 21 ans, reçoit le **Molière de la révélation théâtrale** pour son rôle dans *Les Enfants du silence*. Sur scène, face au public, ses mains virevoltent à toute allure. Sourde de naissance, la comédienne adresse un discours de remerciement vibrant d'émotions... en langue des signes. Elle donne ainsi un coup de projecteur sur la **culture sourde** et sur la **LSF**, son combat. Il faut dire qu'à l'époque la pratique de cette langue, frappée d'opprobre pendant un siècle, vient tout juste d'être autorisée dans les écoles de l'Éducation nationale.

Le coup de frein de 1880

La **langue des signes** (LS) est pourtant loin d'être une création récente. Langue sans écriture, elle n'a pas laissé beaucoup de traces tangibles dans l'histoire. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la grande action éducative de l'**abbé de l'Épée** va lui conférer une importante visibilité : le prélat choisit d'utiliser les gestes que ses élèves sourds pratiquent entre eux pour leur transmettre son enseignement. En 1880, le Congrès international de Milan donne un impressionnant coup de frein à la diffusion de la LS en Europe. Aux yeux de ses initiateurs, la **langue des signes** est un langage inférieur. Ils choisissent « *d'opter pour la méthode orale pure, ce qui conduit au bannissement de la LSF de*

toutes les écoles de France, qui est effectif dès 1886 », expose Yann Cantin, spécialiste de l'histoire des sourds à l'Université de Rouen.

Au cœur des années 1970, on assiste à un « Réveil sourd », avec pour credo la **réhabilitation de la langue des signes** et la reconnaissance de la **communauté sourde**. De cette belle émulation, naît entre autres [International Visual Theatre](#) (IVT) en 1976. Depuis lors, l'association s'emploie à faire vivre et évoluer la **langue des signes** grâce au théâtre, et dispense des cours de LSF pour les adultes. Puis, en 1979, l'association Deux langues pour une éducation, première association défendant l'éducation bilingue en France, voit le jour. Malgré tout, il faudra attendre 1991, puis 2005, pour que la LSF soit autorisée et reconnue par la République française.

Effet de mode ?

Multipliation des lieux de cours dédiés, langue optionnelle au bac, Capes, filières universitaires spécialisées (à Paris-8 ou à l'EHESS en région parisienne)... La **langue des signes** semble aujourd'hui avoir le vent en poupe. Alors, sortie du ghetto ? Pas si sûr... Car si ces dernières années, les avancées sont réelles, un simple regard au-delà de nos frontières nous renvoie à notre retard : au Royaume-Uni, le gouvernement finance des programmes réalisés en langue des signes anglaise et 50 % des programmes télévisés sont traduits ; en Nouvelle- Zélande, la LS est langue officielle ; tandis qu'aux États- Unis, l'Université Gallaudet, près de Washington, destinée aux sourds et malentendants, prodigue un enseignement bilingue LS et anglais...

Dans le paysage audiovisuel français, l'émission documentaire [L'OEil et la Main](#), diffusée sur France 5, fait figure d'exception. Réalisée depuis 1994 par une équipe biculturelle de sourds et d'entendants, elle cherche à rendre visible le **monde sourd et sa langue**. « *D'autres tentatives d'émissions pour les sourds ont malheureusement échoué* », note Laurent Valo, directeur de collection pour ce programme.

Si effet de mode il y a autour de la **LSF**, il concerne surtout les entendants, qui sont de plus en plus nombreux à s'en saisir. Car parmi les 300 000 **sourds profonds**, peu maîtrisent la **LSF**: ils seraient 80 à 100 000 selon certaines estimations... En cause : un prisme médical qui fait encore de l'**oralisation** le mode de communication privilégié pour les sourds et leur voie d'insertion première dans la société. Selon cette méthode, les sourds apprennent à prononcer des sons que bien souvent ils n'entendent pas, via de multiples séances d'orthophonie et d'articulations. « *Les parents d'une de mes amies, née sourde, refusaient la LSF, relate Nasro Chab, médiateur LSF au Musée des arts et métiers, lui-même sourd. Tout son apprentissage fut oral. Elle était renfermée sur elle-même et le soir, épuisée par les efforts fournis pour lire toute la journée sur les lèvres. Lorsqu'une personne sourde signante est arrivée dans son entreprise, elle a pris conscience qu'être sourd signant était bien. Le changement est révolutionnaire. Elle s'est ouverte au monde. La LSF, c'est ce qui nous relève au quotidien !* ».

« *L'apprentissage de la LSF est source d'épanouissement* », renchérit Chrystell Lamothe, directrice de l'association Deux langues pour une éducation centre-ouest, qui prône l'apprentissage précoce de la LSF. « *Contrairement à ce que l'on pense, elle permet ensuite d'apprendre plus facilement le français écrit.* » A contrario, le rejet de la langue des signes, qui a longtemps prévalu, a favorisé un « *illettrisme massif, encore dominant aujourd'hui* », explique Brigitte Garcia, linguiste à l'Université Paris-8 et spécialiste de la LSF. En effet, 60 à 80 % des sourds profonds seraient **illettrés**, situation qui remet en question leur intégration sociale. Et seuls 5 % des jeunes sourds passent le cap des études supérieures.

5% des enfants sourds apprennent la LSF

Plus de 20 ans après l'autorisation de la LSF, les divergences entre tenants de l'**oralisme** et partisans de la langue des signes restent vives. Dans les faits, la loi de 1991 qui assure la liberté dans le choix du mode d'éducation peine à être appliquée. Les parents ne disposent souvent pas d'informations suffisantes ; les structures éducatives proposant des **parcours bilingues** sont quasi inexistantes ; l'insuffisance de formation des enseignants en LSF, dénoncée. Parmi les instituts spécialisés, dépendant du ministère de la Santé, ou les enfants sourds sont majoritairement scolarisés, l'[Institut national des jeunes sourds](#) (INJS) à Paris est l'un des rares à avoir mis en place un vrai dispositif bilingue. Résultat : seuls 5 % des enfants sourds ont accès à un dispositif d'enseignement en **langue des signes**.

Manque de volonté politique ?

Confronté au besoin de faire évoluer les Pôles d'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds créés en 2010, le ministère de l'Éducation nationale a initié un groupe de travail, composé d'acteurs associatifs, pour réfléchir à l'amélioration de la scolarité des enfants sourds. On mesure le chemin encore à parcourir pour offrir à la **communauté sourde signante** une équité sociale et citoyenne.

Aurélien Verneau

Pour aller plus loin

Visionnez [l'interview vidéo d'Emmanuelle Laborit](#).

L'auteure

Aurélie Verneau,
Journaliste, direction de la communication

[+ tous ses articles](#)

<http://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/actu/lsf-vous-avez-dit-lsf--905837.kjsp?RH=1479917336977>